

# UN MÉDECIN CONDAMNÉ POUR AGRESSIONS SEXUELLES : L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT ?

**Le 20 octobre 2020, le tribunal correctionnel de Tours condamne un médecin du travail d'Orange à un an de prison avec sursis pour agressions sexuelles et harcèlement sexuel dans l'exercice de sa fonction. Il avait été quelques mois auparavant sanctionné par le Conseil de l'Ordre pour les agressions, puis licencié pour harcèlement sexuel.**

## Des faits...

Dès 2013, des salariées titulaires mais surtout de jeunes alternantes de l'AGpro et du SCO avaient été choquées de leur visite d'embauche, premier contact avec la médecine du travail pour la plupart d'entre elles, et s'en étaient ouvertes à des militantes de SUD.

Suite aux alertes pour danger grave et imminent à la Direction, à l'Inspection du travail et aux enquêtes par deux CHSCT, la réaction de la Direction - dont le DRH\* avait accusé nos militantes de salir la réputation du médecin - s'est avérée insignifiante : un entretien de pseudo-cadrage avec le médecin incriminé et l'engagement de ne pas continuer les mêmes pratiques. Alors même que des faits similaires avaient déjà été découverts lors de son précédent poste dans le Nord !

**En raison de sa gravité, un acte isolé suffit à caractériser le harcèlement sexuel**

## ... Répétés !

Lorsqu'à nouveau, en 2018, des salariées se plaignent d'attouchements sur les seins lors des visites de santé au travail, nos militantes se réattèlent à la tâche. La détermination d'une récente victime, salariée plus ancienne et ex-adhérente d'un autre syndicat épaulée par nos militantes, sera capitale. Les militantes SUD ont, dans la durée, conseillé et accompagné le combat des plaignantes, que ce soit dans les rencontres avec l'Inspection du Travail, dans le soutien à leur plainte au Conseil de l'Ordre et à leur plainte pénale consécutive à la poursuite par le procureur. L'interpellation de la Direction durant la période 2018 et 2019 trouve un écho moins complaisant qu'en 2013-2014... sans action concrète cependant !

## Un sexisme systémique !

Ce même DRH\* (qui sévit maintenant à la DOGSO) déclarait à l'époque, devant Mme Egalité Pro d'Orange Groupe, qu'il trouvait « démesurés les budgets spécifiques de promotion des femmes, et n'en a utilisé aucun. »

Une illustration du continuum entre sexisme ordinaire et violences sexuelles, le premier jetant un voile pudique sur les secondes, dans une solidarité masculine des dominants.



**SUD**  
SUD PARIS

**Fédération des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**



### **La direction réagit, enfin !**

En septembre 2019, l'une des trois infirmière de l'équipe chapeauté par le médecin s'est plaint des agissements de ce dernier. Ce n'est qu'à ce moment là qu'Orange s'est saisie de l'occasion pour se débarrasser d'un

problème de plus en plus gênant et a décidé de licencier ce médecin. Enfin la direction passe à l'action : déclenchement d'une enquête par un cabinet externe présenté comme indépendant, rapport rendu fin octobre 2019, recueil d'avis du CSE de la DOGO mi-novembre 2019 qui rend un avis unanime pour le licenciement. Pas de références aux visites médicales, pour éviter une invalidation du licenciement car l'employeur n'est pas légitime à apprécier la pratique médicale. Cela relève du Conseil de l'Ordre et du Médecin Inspecteur du travail saisi par l'Inspection du Travail. Le rapport de celui-ci a permis les poursuites pénales des plaintes des victimes.

**Octobre 2020 : Négociation du nouvel accord Egalité Professionnelle Femme-Homme, Orange propose... de baisser ses objectifs de recrutement de femmes, faute d'avoir su atteindre ceux définis en 2018 ! On aimerait que ce soit pareil pour les objectifs des salarié-es.**

**Puisque chez Orange on communique qu'on n'est pas sexiste, cela devrait suffire, non ?**

**Là aussi, les équipes militantes de SUD continuent à veiller au grain et se réjouissent de l'intersyndicale qui se met en place après 4 rounds de négos devant une Direction enfermée dans ses certitudes.**

**TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-ES  
LE 25 NOVEMBRE  
CONTRE LES VIOLENCES FAITES  
AUX FEMMES**

### ***Recourir au pompier pyromane :***

Faisant fi des alertes de 2013, c'est à ce médecin que la Direction de l'UINC confie, en janvier 2019, la sensibilisation de ses managers aux Risques Psycho-Sociaux, et ... au harcèlement moral ou sexuel !

Une sensibilisation si efficace que personne, dans cet établissement, ne fait le lien entre les agissements d'un responsable et la définition du harcèlement sexuel.

Or, celui-ci réitère, en particulier aux femmes de son équipe, ses allusions à « la taille de son engin » et autres allusions sexuelles ! L'une d'elles alerte sur le fait qu'il lui a proposé de l'accompagner aux toilettes pour vérifier...

### ***Une formation maison HVT peu efficace :***

...« Parole contre parole » conclut le président du CHSCT, formé par Orange sur les questions de HVT. Quant au sobriquet « petites filles », dont sont affublés les hommes de l'équipe s'étant plaints du climat du service (pour cette raison ou d'autres), il estime que qualifier ces propos « dépend du contexte » et ne fait pas le lien avec la définition d'agissements sexistes.

### ***Sanctions :***

Après l'avoir affecté immédiatement sur un autre poste (1 bon point), l'UINC inflige, en catimini, un avertissement au responsable si fier de son « engin ». Ce sera cependant 3 mois d'exclusion, pour le collègue et compagnon d'une des victimes : 3 jours après la tentative de suicide de sa compagne sur le site, il pète les plombs et effraie ses collègues.

De l'UINC et la DOGO - qui enterrent un rapport accablant du cabinet HVT choisi par leurs soins - jusqu'à la CCP nationale, c'est une continuité dans le camouflage et le retournement des victimes en coupables.

**C'est un très important point d'étape dans la lutte contre les violences faites aux femmes au travail. Et c'est grâce à la persévérance de militant-es de SUD PTT qui avaient déjà dénoncé les faits en 2013 auprès de la Direction.**